



STRATÉGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION DU BURKINA FASO

2019-2023



STRATÉGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION DU BURKINA FASO

2019-2023



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



RÉSUMÉ

Le Burkina Faso a adopté, le 20 juillet 2016, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) qui ambitionne, à l'horizon 2020, de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents.

La transformation structurelle de l'économie nécessite un développement du tissu industriel qui est lui-même indispensable à la transformation des produits de base, à la création de la valeur ajoutée et d'emplois, à l'éradication de la pauvreté, à la stimulation du progrès et de l'innovation technologique.

À cet effet, le Burkina Faso a mis en œuvre différentes politiques et stratégies qui ont créé les bases d'une industrie relevant du secteur « Transformations industrielles et artisanales » dont les principaux résultats sont l'amélioration du climat des affaires et l'accroissement de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière d'environ 5% en moyenne.

Toutefois, en dépit des progrès constatés, des insuffisances et des contraintes majeures demeurent au nombre desquelles on relève notamment le coût élevé des facteurs de production, la faible compétitivité des entreprises industrielles et le faible niveau de transformation des produits locaux, l'insuffisance des infrastructures de soutien à l'industrie, les difficultés d'accès au financement.

En vue de faire face à ces contraintes et insuffisances, les défis majeurs à relever pour les cinq (5) prochaines années sont, entre autres, la réduction du coût des facteurs de production pour une amélioration globale du niveau de compétitivité des industries, l'accroissement du niveau de transformation des matières premières locales, l'accès au financement, le développement des institutions d'appui à l'industrie tel qu'un Centre national de production propre, la professionnalisation des industriels, la transition vers l'industrie verte pour réussir le couplage de la compétitivité et de la durabilité.

Considérant les défis à relever et se fondant sur les documents de référence au niveau national, les engagements régionaux et internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit et partant de la vision de la Politique Sectorielle TIA, celle de la Stratégie Nationale d'Industrialisation s'énonce comme suit : **« À l'horizon 2023, le Burkina Faso dispose d'un secteur industriel dynamique, compétitif et durable qui accroît sa contribution à la transformation structurelle de l'économie nationale ».**

Les principes directeurs qui régissent l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie sont : (i) la participation et la responsabilisation (ii) la cohérence et la synergie d'action, (iii) le leadership, (iv) l'engagement sur les résultats, (v) l'unicité de pilotage, (vi) le partenariat et la subsidiarité, (vii) l'économie verte inclusive.

L'objectif global de la Stratégie nationale d'industrialisation est de promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents principalement dans la transformation des matières premières locales. Les principaux impacts attendus sont : (i) le sous-secteur de l'industrie est compétitif et crée davantage de richesses et d'emplois décents, (ii) l'environnement des affaires est plus incitatif et le sous-secteur de l'industrie renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion, (iii) le sous-secteur de l'industrie est moderne et s'appuie sur les technologies et innovations techniques durables, (iv) le tissu industriel est densifié et couvre toutes les régions à fortes potentialités.

La réalisation de ces impacts se traduira par l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière au PIB de 6,6 % en 2016 à 12% en 2022, l'accroissement de la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 20% en 2022 et l'amélioration du classement Doing Business du Burkina Faso du rang de 143^{ème} en 2016 à celui de 130^{ème} au niveau mondial à l'horizon 2023.

Pour la réalisation de ces impacts, cinq axes stratégiques ont été définis : (i) Axe 1 : Amélioration du cadre juridique, institutionnel et organisationnel d'appui à l'industrie, (ii) Axe 2 : Appui à l'élaboration et au développement des projets industriels, (iii) Axe 3 : Consolidation du tissu industriel existant par la modernisation des installations

et la promotion de l'industrie verte, (iv) Axe 4 : Appui à l'amélioration de l'offre de financement du secteur industriel, (v) Axe 5 : Développement des infrastructures industrielles et promotion de la durabilité des unités industrielles.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la présente stratégie sera opérationnalisée à travers différents instruments dans un cadre organisationnel impliquant les différents acteurs intervenant dans le secteur, notamment les ministères, les collectivités territoriales, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les structures d'appui.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie nationale d'industrialisation est assuré par le secrétariat permanent du Comité de pilotage et les structures opérationnelles qui produiront des rapports à l'attention des différents organes du dispositif de suivi et d'évaluation conformément aux dispositions définies dans le cadre logique et de performance.

Le financement de la stratégie sera assuré par le budget de l'État, les contributions des PTF, le secteur privé et les autres formes de financement.

Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des performances projetées sont : (i) l'insécurité, (ii) l'instabilité sociopolitique, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la faible adhésion des acteurs, (v) la non-disponibilité des ressources, (vi) les crises économiques internationales et régionales.

RÉSUMÉ / 4

SOMMAIRE / 6

SIGLES ET ABRÉVIATIONS / 8

ARRÊTÉ N°2019_0137 / 10

01.

CONTEXTE
ET JUSTIFICATION / 12

02

ANALYSE DE LA SITUATION
DU SOUS-SECTEUR DE
L'INDUSTRIE / 14

- 2.1 Analyse du contexte économique et social / 14
- 2.2 Analyse du cadre juridique, institutionnel et organisationnel / 16
- 2.3 Bilan des politiques et stratégies antérieures et en cours / 19
- 2.4 Forces et faiblesses, opportunités et menaces / 25
- 2.5 Défis à relever / 27

03

ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE / 30

- 3.1. Fondements / 30
- 3.2. Vision / 33
- 3.3. Principes directeurs / 34
- 3.4. Orientations stratégiques / 36
- 3.5. Axes stratégiques, objectifs
stratégiques, effets attendus / 38

04

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION / 50

- 4.1. Les dispositions de mise en œuvre / 50
- 4.2. Le dispositif de suivi et d'évaluation / 54
- 4.3. Le mécanisme de financement / 54
- 4.4. L'analyse et la gestion des risques / 55

05

ANNEXES / 57

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABNORM	Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la qualité
ACET	African Center for Economic Transformation
AFP/PME	Agence de Financement et de Promotion des PME
AFP-PME	Agence de Financement et de Promotion et des Petites et Moyennes Entreprises
AN	Assemblée Nationale
ANEEMAS	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées
ANEREE	Agence Nationale des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique
ARREC	Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'électricité
ARSE	Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Électricité
BAD	Banque Africaine de Développement
BBDA	Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur
BOAD	Banque Ouest-africaine de Développement
BUMIGEB	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
CADM	Centre Africain de Développement Minier
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEFORE	Centres de Formalités des Entreprises
CID	Circuit Intégré de la Dépense
CMA-BF	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso
CMB	Chambre des Mines du Burkina
CNCC	Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation
CNPB	Conseil National du Patronat Burkinabè
CNPI	Centre National de Propriété Industrielle
CO.N.PE.M	Corporation Nationale des artisans et exploitants de petites mines du Burkina
DAF	Direction de l'Administration des Finances
DCMEF	Direction du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers
DG/SNC	Direction Générale de la Semaine Nationale de la Culture
DGA	Direction Générale de l'Artisanat
DGA	Direction Générale des Arts
DGC	Direction Générale des Carrières
DGCM	Direction Générale du Cadastre Minier
DGDI	Direction Générale du Développement Industriel
DGEC	Direction Générale des Énergies Conventionnelles
DGEE	Direction Générale de l'Efficacité Énergétique
DGER	Direction Générale des Énergies Renouvelables
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGFR	Direction Générale de la Formation et de la Recherche
DGLLP	Direction Générale du Livre et de la Lecture Publique
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGPC	Direction Générale du Patrimoine Culturel
DGPE	Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise

DGU-CI	Direction des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement
DMP	Direction des Marchés Publics
DPICC	Direction de la Promotion des Industries Culturelles et Créatives
DRCIA	Directions Régionales du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat
FDE	Fonds de Développement de l'Électrification
FENABF	Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPI	Groupement Professionnel des Industriels
IFA	India Foundation for the Arts
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JICA	Japan International Cooperation Agency
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MDP	Mécanisme de Développement Propre
ME	Ministère de l'Energie
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MMC	Ministère des Mines et des Carrières
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRED	Programme de Restructuration des Entreprises en Difficultés
PRMN	Programme national de Restructuration et de Mise à Niveau de l'industrie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAF	Service Administratif et Financier
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SIMP	Système Intégré des Marchés Publics
SONABEL	Société National de l'Électricité du Burkina
SONABHY	Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
SP/RLA	Secrétariat Permanent chargé des Réformes des Licences d'Affaires
SYGASPE	Système intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'État
TIA	Transformations Industrielles et Artisanales
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VAO	Village Artisanal de Ouagadougou
WAPP	West African Power Pool

**MINISTERE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

**ARRÊTÉ N°2019-0137/MCIA/SG portant
adoption de la Stratégie Nationale d'Industrialisation
du Burkina Faso (SNI).**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-399/PRES/PM/MCIA du 23 mai 2016 portant organisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- Vu la loi N° 34-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;
- Vu l'avis motivé n°2019-0094/MINEFID/SG/DGEP/CNPD du 14 mars 2019 de la Commission Nationale de Planification du Développement ;

ARRETE



Article 1 : Est adoptée la Stratégie Nationale d'Industrialisation du Burkina Faso (SNI) et son Plan d'action joint en annexe du présent arrêté, conformément à l'article 45 de la loi N° 34-2018/AN du 27 juillet 2018.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 08 avril 2019

**Le Ministre du Commerce, de
l'Industrie et de l'Artisanat**


Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon



Ampliations :
Toute structure concernée

01 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a adopté, le 20 juillet 2016, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) en tant que référentiel national de planification du développement à l'horizon 2020. Inspiré de l'Étude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025, du programme présidentiel et des engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, le PNDES ambitionne de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Le succès de la mise en œuvre du PNDES commande que l'ensemble des outils de développement du pays soit en phase avec la vision et le contenu de ce dernier. À cet effet, les différents instruments de planification (politiques sectorielles, plans locaux de développement, etc.) sont progressivement mis en adéquation avec le PNDES pour contribuer de façon concrète et efficace à la réalisation des objectifs de développement économique et social définis.

L'approche fondée sur les « secteurs de planification », adoptée par le Gouvernement, consacre quatorze (14) secteurs de planification dont celui des « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA), qui dispose

désormais d'un document de politique adopté en Conseil des Ministres le 04 avril 2018.

Ce secteur de planification contribue globalement au PNDES à travers notamment la mise en œuvre de l'axe stratégique 3 « **Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois** ». Il comprend les sous-secteurs de l'industrie et l'artisanat.

Le document de politique TIA prend en compte dans le sous-secteur industrie la composante (1) « industrie manufacturière », qui regroupe les unités de transformation de la matière première en produits finis ou semis finis ; la composante « industrie minière » qui regroupe les unités de mise en valeur ou d'extraction des substances minérales et la composante « **industrie énergétique** » qui se rapporte à l'ensemble des structures, ouvrages et activités exercées au Burkina Faso liées à l'énergie ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie.

Parce que le secteur de l'industrie dispose d'importants atouts susceptibles de contribuer substantiellement à la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso, pour une croissance forte et inclusive, il a été défini comme un domaine prioritaire dans le PNDES.

La politique sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales » (TIA) est, d'une

part, un instrument de mise en conformité avec les nouvelles directives prises notamment dans le cadre du développement de l'industrie aux plans international et sous-régional, et d'autre part, un outil d'amélioration de l'articulation et des synergies d'actions sectorielles en cohérence avec le référentiel national de développement. De ce fait, la stratégie d'industrialisation qui est une déclinaison des orientations et objectifs de la politique sectorielle se veut un cadre de référence à moyen terme des ambitions d'évolution d'une partie du secteur de planification, en l'occurrence « l'industrie ».

La méthodologie d'élaboration de la Stratégie Nationale d'Industrialisation a suivi un processus participatif et itératif qui a permis, sur la base des termes de référence élaborés par le MCIA et du recrutement du Consultant, d'associer les différentes parties prenantes à la réunion de cadrage du Comité Technique de Suivi (CTS), tenue le 26 février 2018, et aux travaux de concertation et de collecte des données auprès des directions centrales de huit (08) départements ministériels, des organisations représentatives du secteur privé, du secteur financier et des Partenaires Techniques et Financiers.

Suivant l'approche développée dans l'analyse diagnostique du sous-secteur de l'industrie,

la stratégie se déploie dans une vision holistique de l'industrie, n'excluant a priori de son champ aucune branche ou filière. Elle n'est donc pas « une stratégie filière » mais une stratégie ouverte, tournée vers le développement du tissu industriel comme moyen de la transformation structurelle de l'économie nationale.

La formulation de cette nouvelle Stratégie Nationale d'Industrialisation se justifie par la nécessité d'apporter une réponse au dépeuplement du paysage industriel national (le taux de création de nouvelles entreprises industrielles est passé de 12% en 2012 à 2% en 2016), au recul de la contribution du secteur manufacturier à la formation du produit intérieur brut (14,6% du PIB en 1991 à 6,5% en 2012), au faible niveau de transformation des matières premières locales (12%). La Stratégie Nationale d'Industrialisation est également élaborée pour servir de cadre d'opérationnalisation des engagements découlant des orientations du PNDES et de la politique sectorielle TIA. Les impacts, effets et résultats immédiats attendus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de développement définis par le référentiel national de développement. Ils contribueront également à la marche du Burkina Faso, notamment vers l'atteinte des ODD 8, 9 et 12.

02 ANALYSE DE LA SITUATION DU SOUS-SECTEUR DE L'INDUSTRIE

02.1. ANALYSE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le développement industriel est au cœur du processus de transformation structurelle de l'économie. En effet, dans le monde entier, l'industrie est reconnue comme indispensable à la transformation des produits de base, à la création de la valeur ajoutée et d'emplois, à l'éradication de la pauvreté, à la stimulation du progrès et de l'innovation technologique.



Au niveau international, la majeure partie des pays développés et ceux émergents ont reconnu le rôle crucial de l'industrialisation induite par la part importante de la composante manufacturière dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et ont activement soutenu leurs industries à travers des politiques ciblées et des investissements appropriés.

L'importance de l'industrialisation a été réaffirmée par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans son objectif de réduction de la pauvreté à travers un développement industriel inclusif et durable et par l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a adopté les Objectifs du Développement Durable (ODD) priorisant le développement de l'industrie (ODD 9) dans les objectifs mondiaux définis pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.



À l'échelle régionale, en dépit de ses potentialités en ressources naturelles, l'Afrique demeure le continent le moins industrialisé. Selon les données de la BAD, le PIB moyen par habitant, généré par l'industrie au niveau de l'Afrique est de 700 \$, soit moins d'un tiers du rendement en Amérique Latine et à peine un cinquième de l'Asie de l'Est¹. Cette faible industrialisation tire son origine des nombreuses entraves que constituent notamment le coût des facteurs de production tels que l'énergie, la faiblesse du capital humain, la faiblesse du financement, un environnement des affaires peu favorable, etc.

Face à ces constats, l'Union Africaine a réaffirmé dans sa vision 2063, le rôle central de l'industrialisation pour asseoir les bases de la transformation structurelle des économies africaines.



Au niveau sous-régional, tenant compte du contexte général et dans le but de tirer profit des avantages comparatifs et de leurs complémentarités, les **États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté une Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) dont les principaux objectifs sont, entre autres, d'accélérer l'industrialisation de la région et d'accroître les exportations de biens manufacturés. Tout comme la CEDEAO, les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont adopté une Politique Industrielle Commune dont les objectifs globaux sont, entre autres, d'assurer et de consolider la compétitivité des entreprises industrielles de l'Union** et d'accélérer leur adaptation aux changements structurels en cours.



Au Burkina Faso, le secteur regorge d'immenses potentialités et offre de réelles possibilités pour la réalisation d'économies d'échelle et d'amélioration de la productivité. Cependant, la contribution du secteur secondaire qui regroupe les industries reste globalement faible et seulement de 20,1% en 2015².

En vue de faire de l'industrie le moteur du développement, de vastes réformes ont été entreprises pour améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement et la création d'industries compétitives. Ces réformes ont été mises en œuvre à travers différents référentiels de développement³. Néanmoins, en dépit des efforts fournis, les résultats sont restés largement en deçà des objectifs visés. Dans le contexte actuel, la question fondamentale de que faire pour améliorer la situation reste presque entièrement posée. Quelle stratégie adoptée ? Sur quel levier s'appuyer ?

¹ Extrait du rapport « Industrialiser l'Afrique », BAD, 2017 - ² Données des comptes nationaux, 2016

³ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2000-2010), Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) (2010-2015).

02.2.1. LE CADRE JURIDIQUE

Le secteur de l'industrie est régi par un ensemble de textes internationaux, communautaires et nationaux qui règlementent son domaine et consacrent son organisation et son fonctionnement.

Ainsi au niveau international, le Burkina Faso a ratifié des engagements principalement dans les domaines des mines et de l'énergie dont les principaux sont relatifs à la lutte contre l'utilisation du mercure, à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), à la Convention de la commission africaine de l'énergie (14 février 2008), à la convention de Rio sur les changements climatiques (1992) et au protocole de Kyoto (1997).

Au niveau sous-régional, les principaux textes de référence sont relatifs à (i) l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier⁴, (ii) l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, ensemble les actes uniformes pris pour son application⁵, et (iii) **à la Propriété intellectuelle**.

Au plan national, les principaux textes qui encadrent en particulier l'industrie minière et l'industrie manufacturière sont entre autres :

- la loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015, portant Code minier du Burkina Faso ;
- la loi N°023-2013/AN du 30 mai 2013 portant loi d'orientation de l'investissement au Burkina Faso ;
- la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso ;
- la loi N°034/2012/AN portant réorganisation agraire et foncière du 02 juillet 2012 et son décret d'application ;
- la loi N°007/2010/AN du 29 janvier 2010 portant modification de la loi N°62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant code des investissements, ensemble ses modificatifs.

Au-delà des textes sus-cités, le cadre juridique burkinabè de l'industrie est globalement considéré comme étoffé, mais il présente un certain nombre de faiblesses. Ces faiblesses sont liées, entre autres, à l'insuffisance et à l'inadaptation de la réglementation dans certains domaines du secteur (textes en matière de respect des normes environnementales, spécifications techniques, contrôle qualité), à la méconnaissance ou à la faible appropriation desdits textes par les acteurs et à la difficulté d'application.

⁴ Directive N°C/DIR3/05/09 du 27 mai 2009 de la CEDEAO - ⁵ Traité du 17 octobre 1993

02.2.2. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Le cadre institutionnel et organisationnel au sens large du domaine de l'industrie est celui régi par le décret N° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement. Les acteurs du secteur comprennent les départements ministériels et les autres structures et institutions publiques ou privées intervenant à divers degrés d'implication dans le secteur.



a. Les départements ministériels

Les départements ministériels du sous-secteur « industrie » sont a priori ceux de la politique sectorielle TIA qui se présentent comme suit :

- ✓ **Le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (MCIA)** : il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de commerce, d'industrie et d'artisanat ;
- ✓ **Le Ministère de l'énergie (ME)** : il a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'énergie ;
- ✓ **Le Ministère des mines et des carrières (MMC)** : il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines et de carrières ;
- ✓ **Le Ministère de la culture, des arts et du tourisme (MCAT)** : il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de culture, d'art et de tourisme.

Outre les **départements ministériels du secteur « TIA »**, **d'autres départements ministériels, dans le domaine de l'industrie, ont une contribution ou des interventions déterminantes :**

- ✓ **Le Ministère de l'économie, des finances et du développement** : il assure la mobilisation et la gestion des ressources financières **nécessaires à la mise en œuvre de la SNI** ;
- ✓ **Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydrauliques** : il veille à la disponibilité des matières de production agricole ;
- ✓ **Le Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH)** : il veille à la disponibilité des matières de production animale et halieutique et au développement des ressources animales et halieutiques ;
- ✓ **Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC)** : il veille à la protection de l'environnement et à la transition vers l'industrie verte ;
- ✓ **Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI)** : il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de recherche et d'innovation.



b. Le secteur privé

Le secteur privé est le moteur de la croissance économique de la nation. Par ses composantes qui se situent tout au long des chaînes de valeur des différentes filières et branches d'activités, le secteur privé est l'opérateur direct du domaine de l'industrie. Acteur clé et destinataire des politiques et stratégies, il est bâti autour d'organisations faitières qui jouent le rôle d'interface avec l'État et des structures d'appui. Les organisations faitières et les structures d'appui clé sont entre autres :

- ✓ La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- ✓ La Chambre des Mines du Burkina Faso ;
- ✓ Le Groupement Professionnel des Industriels ;
- ✓ Le Conseil National du Patronat ;
- ✓ L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers.



c. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF du domaine de l'industrie sont constitués d'institutions sous-régionales et régionales, d'organisations internationales, d'agences de coopération multilatérale qui accompagnent la mise en œuvre des politiques de développement industriel.

Au regard de l'analyse du cadre institutionnel et organisationnel, il ressort un important dispositif d'encadrement du domaine de l'industrie avec une multitude d'acteurs et des attributions ambitieuses intervenant à divers niveaux. Cette densité de la chaîne institutionnelle constitue certes un atout pour l'accompagnement global du secteur, mais elle est également à l'origine d'un certain nombre d'insuffisances parmi lesquelles on peut citer la complexité et le manque de transparence globale du cadre institutionnel et organisationnel, l'émiettement des attributions, la dispersion institutionnelle, le faible niveau de coordination des actions, le manque de visibilité de certaines institutions clés, l'absence d'institutions de financement adaptées aux besoins spécifiques de l'industrie.



02.3.

BILAN DES POLITIQUES ET STRATÉGIES ANTÉRIEURES ET EN COURS

Dans le domaine de l'industrie, plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées et mises en œuvre depuis les indépendances dans le but d'accompagner le développement du pays.

La synthèse du bilan des politiques et des stratégies est faite suivant une perspective d'évolution par étape historique de manière à capitaliser les acquis et à recenser les échecs en vue d'inspirer la nouvelle stratégie d'industrialisation.



1960-1970

La première décennie d'après l'indépendance verra l'élaboration et la mise en œuvre de trois guides (1960-1962, 1963-1967 (premier plan quinquennal), 1967-1970 (plan cadre de développement économique et social). A la suite des difficultés de gestion durant les premières années postindépendance, ayant conduit au soulèvement populaire du 3 janvier 1966, les autorités gouvernementales ont opté pour des budgets d'austérité en faisant preuve d'une gestion macroéconomique prudente, basée sur des principes de minimisation de la dette publique et du déficit des comptes extérieurs et de maîtrise de l'inflation. Cette gestion prudente permettra la création des premières sociétés d'économie mixtes du pays, principalement dans le secteur industriel. De trois (3) unités de production en 1965, l'industrie en comptait une cinquantaine (50) en 1969.

1971-1980

Au plan industriel, les plans de 1971 (plan intérimaire), 1972-1976 et de 1977-1981 ont permis la création d'une dizaine d'autres unités industrielles de taille moyenne (SOSUHV, Bata, GMV, Volbriceram, Sonico, Mavoci...) faisant ainsi passer le nombre d'unités industrielles de 50 à 61 en 1976 (année marquant la fin de la «Garangose»). Mais un relâchement progressif de la discipline budgétaire, constaté à partir de 1976 entraînant des dépassements budgétaires dont un accroissement de la dette publique, va marquer un coup d'arrêt à l'investissement public dans le secteur industriel.



1991-2000

Cette période a vu le second plan quinquennal de Développement Populaire 1991-1995, les trois programmes du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) (1991-1993, 1994-1996, 1997-2000) élaborés par les autorités burkinabè en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale sur la base de Documents-Cadres de Politique Economique avec objectif général, de créer les conditions d'un développement économique et social durable. C'est au cours de cette période que l'on va procéder aux privatisations des sociétés d'État, afin de cantonner l'État dans ses missions régaliennes de souveraineté. Un nouveau code des investissements est adopté par la loi N°62/95/ADP du 14 décembre 1995 et en 1998, une Stratégie de Développement Industriel (SDI) est adoptée et mise en œuvre.



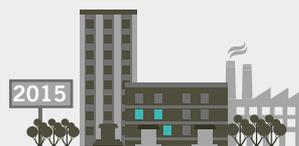
1981-1990

Le Programme Populaire de Développement (PPD de 1983-1987) et le plan quinquennal de développement (1986-1990) ont été exécutés sur cette période. Ces plans et programmes consistaient à définir des objectifs politiques et économiques après une évaluation des besoins des populations ainsi que des contraintes domestiques et internationales. Le Gouvernement populaire a adopté des mesures qui ont permis d'accroître les recettes publiques et de dégager des moyens endogènes de financement de l'investissement public. Ces mesures d'auto-ajustement, couplé à la politique de développement auto-centré (« mangeons ce que nous produisons, produisons ce que nous mangeons ! »), le renforcement de la lutte contre la fraude, ont soutenu l'industrie par la restructuration des entreprises et la création de sociétés d'économie mixte.



2000-2010

Elle est marquée par la mise en place d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 et révisé en 2002. Ce Cadre stratégique reposait sur quatre axes stratégiques et a permis l'opérationnalisation du Programme régional de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) et celui de la Restructuration des Entreprises en Difficulté (PRED). Le code des investissements a fait l'objet de plusieurs révisions, un code minier révisé a **été adopté pour favoriser l'investissement** minier tout en encourageant l'achat de produits locaux et l'utilisation de l'expertise nationale par les mines.



2011-2015

La non atteinte des résultats attendus du CSLP conduira à la mise en **œuvre** de la Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable (SCADD) dont l'objectif global était de réaliser une croissance économique forte et soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, de la qualité de vie de la population et soucieuse de la prise en compte des principaux déterminants de la gestion durable des ressources naturelles.



2016 à nos jours

Un nouveau référentiel de développement a été adopté en 2016 par le Gouvernement ; il s'agit du Programme National de Développement Économique et Social (PNDES). Adopté pour le quinquennat 2016-2020, ce programme fait la part belle à la transformation des matières premières locales et à la promotion de l'industrialisation en son Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

En somme, l'ensemble des courants politiques de l'indépendance à nos jours ont permis et favorisé la création d'unités industrielles avec pour souci premier d'offrir des produits de substitution aux importations et dans un second temps de transformer nos matières premières agricoles. Certaines de ces unités sont encore en place soit sous leur forme initiale, soit après restructuration.

De nouvelles unités ont également vu le jour (DAFANI, FILSAH, SOTRIA-B, ANATRANS, Phytofla, STFL, ...) et d'autres ont disparu ou sont en arrêt (SAVANA, BRAFASO, SINAC, FASOTEX, TAN-ALIZ, ...).

Les principaux acquis de la mise en œuvre de ces différentes politiques et stratégies se résument, entre autres, à :

- ✓ L'amélioration relative de la compétitivité des entreprises industrielles à travers la restructuration et la mise à niveau des entreprises ;
- ✓ L'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Investissements (API) et de l'Agence de Financement et de Promotion et des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) ;
- ✓ Le démarrage du Projet de création et de mise en place d'Incubateurs, de Pépinières et d'Hôtels d'entreprises dans le Secteur Agroalimentaire (PIPHE-SA) ;
- ✓ La mise à disposition aux opérateurs économiques des parcelles viabilisées dans les zones industrielles et les zones d'activités diverses et spéciales ;

- ✓ La hausse du nombre d'entreprises agréées au code des investissements ;
- ✓ La signature de conventions d'investissements dans le cadre de la mise en œuvre de la loi N° 025-2012/AN du 04 juin 2012 portant institution d'un régime fiscal et douanier spécial applicable aux conventions d'investissement signées avec l'État dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ;
- ✓ L'identification d'une dizaine de produits locaux (le souchet du Kéné Dougou, le chapeau de Saponé, la spiruline de Koudougou, le pagne tissé de Kougni, ...) potentiellement protégeables en Indication Géographique (IG).

En dépit de ces acquis, on relève certaines insuffisances qui entravent le décollage dans le secteur industriel de manière générale et celle de l'industrie manufacturière en particulier. On peut citer entre autres :

- ✓ L'inconstance dans l'approvisionnement en matières premières locales de qualité et en quantité ;
- ✓ L'insuffisance en main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénierie ;
- ✓ L'obsolescence et la vétusté des équipements ;
- ✓ La faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations ;
- ✓ Le coût élevé des facteurs de production ;
- ✓ Les difficultés d'accès aux financements adaptés ;
- ✓ L'absence de plan stratégique viable.



02.3.8. LE DOMAINE TRANSVERSAL DU SECTEUR PRIVÉ

Outre les différentes politiques et stratégies susmentionnées dans le secteur TIA, le Gouvernement a adopté la **Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé (LPDSP)** en 2002. Ce référentiel en cours d'actualisation est le document de référence en matière de promotion du secteur privé au Burkina Faso. Les acquis majeurs enregistrés dans sa mise en œuvre sont les suivants :

- La réduction des coûts, des délais et des procédures de création d'entreprises avec la mise en place des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) ;
- La tenue régulière de la rencontre annuelle Gouvernement Secteur privé qui a permis de lever un certain nombre de contraintes majeures qui entravent le développement du secteur privé ;
- La réduction du capital minimum des sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.) de 1 000 000 de FCFA à 5 000 FCFA et le recours facultatif au notaire lors de la création des S.A.R.L. ;
- La réduction effective des délais de raccordement aux réseaux en eau à 7 jours maximum ;
- La création et l'opérationnalisation d'un guichet unique de prestation aux entreprises à la Société Nationale d'Électricité du Burkina (SONABEL) ;
- La réalisation de l'inventaire des licences d'affaires au Burkina Faso ;
- La réduction de moitié du coût et des délais d'obtention des actes de construire avec la mise en place des Centres de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC).



02.4.

FORCES ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

L'analyse de la situation du sous-secteur de l'industrie fait ressortir des forces qui peuvent constituer un levier pour son développement mais également des faiblesses qui limitent actuellement ses performances.

02.4.1. FORCES ET FAIBLESSES



FORCES

- l'existence d'un code des investissements incitatifs et favorable à l'industrialisation ;
- l'existence de textes réglementaires sur l'industrie et de promotion des PME/PMI ;
- l'existence de matières premières transformables ;
- l'existence de centres de recherche et d'innovation ;
- les efforts continus d'amélioration du climat des affaires ;
- l'existence de structures d'appui au secteur privé ;
- l'existence d'une loi d'orientation de promotion des PME ;
- l'existence de main-d'œuvre jeune et abondante.



FAIBLESSES

- le coût élevé des facteurs de production ;
- l'insuffisance des infrastructures de soutien à l'industrie ;
- l'absence de dispositif spécifique d'accompagnement à la création d'unités industrielles ;
- la complexité, le manque de synergie et de coordination dans les interventions de la chaîne institutionnelle ;
- la non-sécurisation des approvisionnements en matières premières locales de qualité et en quantité ;
- la faiblesse de la disponibilité en main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénierie ;
- l'absence d'un système intégré d'intelligence économique ;
- la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations ;
- l'insuffisance du respect des normes de qualité et d'emballage notamment par les industries agroalimentaires ;
- la faiblesse du management opérationnel des entreprises industrielles ;
- les difficultés d'accès au financement pour les entreprises ;
- la prédominance du secteur informel ;
- l'existence de la corruption dans l'administration publique.

II.4.2. LES OPPORTUNITÉS ET LES MENACES

De l'analyse de l'environnement extérieur du sous-secteur de l'industrie, des opportunités pouvant stimuler et soutenir le développement du tissu industriel ont été identifiées. Toutefois, des menaces pouvant annihiler ses efforts de développement sont également à considérer.



OPPORTUNITÉS

- l'existence d'orientations politiques claires faisant de l'industrie une priorité de la politique nationale de développement ;
- la volonté politique affichée pour une valorisation du potentiel productif national à travers la transformation des produits locaux ;
- l'intégration régionale et la mondialisation (ouverture de marchés et transferts de technologies) ;
- l'existence de filières industrielles porteuses ;
- l'existence d'accords préférentiels et les offres de possibilités de financement de l'activité industrielle par le biais du marché carbone ;
- l'existence des projets et programmes d'intensification des productions agro-sylvo-pastorales ;
- l'existence des programmes d'accroissement de l'offre énergétique ;
- l'existence des programmes de renforcement des infrastructures routières ;
- la décision des autorités de mettre en place une politique de transition vers l'économie verte.



MENACES

- la trop grande dépendance vis-à-vis des matières et produits importés ;
- la concurrence des entreprises étrangères ;
- la persistance de la fraude, de la contrefaçon et de la concurrence déloyale ;
- les fréquentes crises socio-politiques ;
- le climat d'insécurité qui prévaut aux plans national, régional et international.

02.5. DÉFIS À RELEVER

De l'analyse de la situation du sous-secteur, il ressort que l'industrialisation du Burkina Faso reste tributaire de nombreux défis majeurs à relever et qui requièrent une attention particulière et soutenue des autorités, des engagements forts de l'État pour être levés. Il s'agit notamment des défis ci-après :



LES COÛTS ÉLEVÉS DES FACTEURS DE PRODUCTION

L'analyse de la structure des coûts de production des entreprises industrielles burkinabè laisse entrevoir que les produits pétroliers et l'électricité constituent les postes de dépenses les plus importants. En outre, l'enclavement du Burkina Faso rend l'accès à certaines matières premières ou intrants et leur transport très onéreux. Ces coûts de production très élevés affectent la compétitivité de l'industrie burkinabè (compétitivité-prix, technologique et structurelle) avec pour conséquences les pertes de parts de marché, aussi bien sur le plan national (concurrence des produits provenant d'Asie et des autres pays de l'UEMOA) qu'extérieur. En guise d'illustration, en 2017, le prix de l'électricité au Burkina Faso se situait à 25,4 cents (dollars US) contre une moyenne de 21,21 cents (dollars US) au sein de l'UEMOA et de 24,21 cents dans la zone CEDEAO⁶. La réduction de ces coûts demeure un réel défi pour l'industrialisation du Burkina Faso et surtout pour la compétitivité des produits industriels.

⁶ Rapports Doing Business 2015 à 2017



L'ACCROISSEMENT DU NIVEAU DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES LOCALES

Le constat fait à partir de l'analyse du secteur de la transformation des produits locaux permet de relever une faible industrialisation liée notamment aux difficultés d'approvisionnement en matières premières locales de qualité et en quantité, la faiblesse de la disponibilité en main-d'œuvre locale qualifiée dans les secteurs d'ingénierie, la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations, le coût élevé des facteurs de production.

Face à ces insuffisances, accroître le niveau de transformation des matières premières locales à travers ; la mise en valeur des produits locaux et la création de valeur ajoutée ; constitue un défi majeur à relever.



L'ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès des entreprises industrielles, surtout les PME/PMI, aux services financiers demeure une question préoccupante. Le niveau élevé des taux d'intérêt et de l'apport personnel et le poids de la fiscalité, notamment la TVA, sont jugés par des entreprises comme des freins au recours au crédit bancaire pour accroître la productivité et les capacités de production (équipement, emploi, etc.). Les conditions contraignantes et chères des banques rendent difficile l'exploitation des entreprises. Les banques commerciales ne disposent pas de ressources longues et il n'existe pas d'institutions nationales pourvoyeuses de telles ressources et qui pourraient refinancer les banques primaires.

La contrainte de financement se pose encore avec plus d'acuité pour les entreprises en démarrage, qui sont souvent à la pointe de l'activité entrepreneuriale et de l'innovation

Pour atteindre l'objectif fixé par l'UA aux États membres d'allouer au moins 1% du PIB en investissement dans l'industrie et la technologie ; pour que l'industrialisation reconnue comme moteur de la transformation de l'économie, l'accès au financement demeure un défi majeur à relever en particulier pour les PMI de transformation des matières premières locales.



LE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL D'APPUI À L'INDUSTRIE

Bien que la promotion du secteur privé comme principal vecteur du développement ait suscité la création de nombreuses entités au Burkina Faso au cours des deux dernières décennies, il ressort de façon lancinante que pour une véritable industrialisation, des institutions plus adaptées devraient être mises en place. De telles institutions devraient être exclusivement consacrées à l'industrie, notamment au développement des projets, à la mise à disposition de statistiques fiables, au conseil aux porteurs de projets, à la facilitation administrative et au renforcement des capacités des industries dans une logique de garantir leur durabilité. Il faut souligner que la mauvaise qualité de la chaîne institutionnelle d'appui (non coordination, absence de synergie, dispersion) affecte de nombreux facteurs qui alimentent la compétitivité, y compris le coût général des affaires, les difficultés à établir une entreprise et enregistrer la propriété, le rating en matière de crédit, les coûts administratifs et la qualité du service, la fiscalité et les coûts de mise en conformité avec les lois.

Le développement d'institutions spécialisées d'appui à l'industrie est plus qu'une nécessité pour traduire la volonté de l'État de faire jouer à l'industrie son véritable rôle dans la transformation structurelle de l'économie. C'est un grand défi en cela qu'il implique la mobilisation de ressources et de l'ingénierie.



LA PROFESSIONNALISATION DES INDUSTRIELS

La professionnalisation de l'entreprise industrielle est une condition sine qua non pour la compétitivité, notamment en ce qui concerne la production des biens ou des services selon les normes de qualité et selon les termes contractuels. Malheureusement, au Burkina Faso bien d'opérateurs économiques ne parviennent pas à opérer une mue pour rentrer dans la logique industrielle qui implique d'autres types de gestion, de planification, d'organisation, de coordination dans l'optique de garder un outil industriel performant et compétitif. Cela reste un défi car il implique de nombreuses actions de renforcement de capacité, de sensibilisation, de clarté dans la gestion et d'investissement.



L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE ET LA GESTION DES CONNAISSANCES

Il est impératif que nos décideurs et surtout nos industriels adoptent une posture prospective, afin de comprendre et d'anticiper les mutations qui affectent à la fois les marchés nationaux et mondiaux, caractérisés par l'omniprésence d'informations de tout genre, constituant une matière première stratégique à tous les niveaux. Pour ce faire, il y a besoin d'Intelligence Économique (IE) définie comme «la maîtrise et la protection de l'information stratégique pertinente pour tout acteur économique». Elle est avant tout une grille d'analyse indispensable à la lecture des enjeux. Elle a pour finalité la compétitivité de l'économie et la sécurité de l'État et des entreprises. Le défi à relever est, d'une part, d'obtenir l'information grâce à des outils dédiés, afin de la corrélérer à d'autres et de l'exploiter en temps opportun et, d'autre part, de protéger les données stratégiques détenues par toute organisation.



LA TRANSITION VERS L'INDUSTRIE VERTE POUR RÉUSSIR LE COUPLAGE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA DURABILITÉ

Dans le PNDES et la politique sectorielle TIA qui constituent les fondements nationaux de la présente stratégie d'industrialisation, le gouvernement burkinabè a opté clairement pour le développement d'une industrie à la fois compétitive et durable. Pour ce faire, la transition vers l'industrie verte est une solution. Au regard des impératifs en termes de besoin de développement et des modes actuels de production et de consommation dans le secteur industriel, cela est un défi réel mais aussi une véritable opportunité, notamment pour faire face au coût élevé de l'énergie à moyen et long termes. Dans le même sens, la promotion des modes de production et de consommation durables peut constituer un outil de compétitivité, de mobilisation des financements et d'élargissement du marché de l'industrie au plan international.

03 ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE

03.1. FONDEMENTS

La Stratégie nationale d'industrialisation se fonde aussi bien sur les engagements du Burkina Faso aux niveaux international et régional que sur les documents de référence au niveau national.



03.1.1. AUX NIVEAUX INTERNATIONAL, RÉGIONAL ET SOUS-RÉGIONAL

Dans le sillage de la politique « TIA », la stratégie s'inspire et se fonde sur les engagements internationaux du Burkina Faso souscrits dans le cadre :

- **De l'Agenda 2030 des Nations Unies** dont elle contribue à l'atteinte de l'ODD 9 : « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » ;
- **De l'Agenda 2063 de l'Union africaine** dont elle contribue à la réalisation de l'aspiration 1 visant une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ;
- **Des textes communautaires en matière d'industrie** de l'UEMOA (Acte Additionnel n° 05/99 du 08 décembre 1999 portant adoption de la Politique Industrielle Commune de l'UEMOA) et de la CEDEAO (Acte additionnel A/SA. 07/02/10 du 2 juillet 2010 portant adoption de la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA0)) en matière d'industrie, base juridique constituée principalement d'un ensemble de directives, de règlements et de codes que le Burkina Faso a ratifiés.



03.1.2. AU NIVEAU NATIONAL



La Stratégie nationale d'industrialisation tire principalement ses fondements de l'ENP « Burkina 2025 », du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) 2040, du PNDES et de la Politique Sectorielle TIA.

- **L'Étude Nationale Prospective « Burkina 2025 »**

La SNI tire sa légitimité de l'ENP « Burkina 2025 » dont la vision est de faire du « Burkina Faso une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». En se fondant sur cette étude, elle s'engage à contribuer à créer les conditions favorables à une industrie plus compétitive et dynamique.

- **Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)**

Le SNADDT 2040 a pour vision « À l'horizon 2040, le Burkina Faso, une nation solidaire qui assure une planification spatiale et une croissance socio-économique, sur la base des potentialités nationales, dans la perspective d'un développement harmonieux et durable du territoire, réducteur des disparités inter et intra régionales ». **L'élaboration et la mise en œuvre de la SNI tiennent compte de cette**

planification spatiale en vue de créer un tissu industriel dense et compétitif adapté aux potentialités économiques de chaque collectivité territoriale.

- **Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES)**

L'adoption du PNDES a créé les bases d'une planification du développement par secteur. La présente stratégie d'industrialisation qui est une déclinaison des orientations et objectifs de la politique TIA répond à cette option et contribuera à l'atteinte des ambitions du PNDES, notamment celle exprimée spécifiquement à travers l'objectif stratégique 3.2 « *développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents* ».



Politique National de Développement Durable (PNDD)

Élaborée en octobre 2012 et adoptée en octobre 2013, la PNDD définit les principes et les orientations stratégiques pour la planification du développement, c'est-à-dire l'élaboration des plans, stratégies, programmes et projets de développement. Les orientations de la PNDD s'appuient sur le fait que l'économie nationale repose essentiellement sur le secteur primaire dont dépendent plus de 80% de la population. La loi d'orientation définit, entre autres, les obligations des acteurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, programmes et projets de développement, y compris les investissements dans tous les domaines du développement.

● Le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD)

Le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD) détermine la stratégie autour de laquelle on peut bâtir un cadre de lutte contre la pauvreté et de développement durable qui tienne compte de l'environnement dans toutes ses dimensions. À ce titre, il définit des axes directeurs et des repères pour un développement durable pour tous les secteurs, en vue de construire un cadre de vie acceptable, inscrits dans une vision de long terme.

● La stratégie de promotion de la propriété industrielle au Burkina Faso

Adoptée en septembre 2016, la stratégie de promotion de la propriété industrielle a pour objectif de contribuer, notamment à accroître la compétitivité des entreprises et des acteurs sociaux économiques, les performances scientifiques et technologiques des chercheurs des structures publiques et privées, à préserver et protéger l'économie burkinabè, notamment en luttant contre la concurrence déloyale, le piratage et la contrefaçon des produits ou des services et à accroître la rentabilité des investissements dans la recherche-développement, le marketing et les innovations.

● La Politique Sectorielle « TIA »

La Stratégie nationale d'industrialisation devrait contribuer à l'atteinte des objectifs de la PS-TIA en matière de développement du tissu industriel, d'amélioration de la compétitivité des industries manufacturières. En effet, l'objectif stratégique 2.1 de la PS-TIA est consacré à l'accroissement du niveau de transformation des matières premières locales et de la productivité.

03.2. / VISION

Partant de la vision de la Politique Sectorielle TIA qui est « À l'horizon 2026, le Burkina Faso dispose d'un secteur secondaire, performant et moderne, soutenu par un tissu industriel et artisanal diversifié, compétitif, porteur de croissance durable et d'emplois décents », celle de la Stratégie nationale d'industrialisation s'énonce comme suit : « **À l'horizon 2023, le Burkina Faso dispose d'un secteur industriel dynamique, compétitif et durable qui accroît sa contribution à la transformation structurelle de l'économie nationale** ».

- L'ambition de la Stratégie nationale d'industrialisation est de contribuer fortement à la réalisation des objectifs de développement de la politique sectorielle « TIA » et partant, ceux du référentiel national de développement, le PNDES ;
- Par les initiatives prises dans le cadre de la Stratégie, le secteur industriel devrait se redynamiser par le nombre et la qualité des nouvelles unités industrielles (petites, moyennes et grandes) et par le nombre d'entreprises industrielles consolidées (mises à niveau et restructurées) ;
- La vision de cette nouvelle Stratégie nationale d'industrialisation prend également en compte la nécessité de maintenir des efforts soutenus dans la recherche de la compétitivité du secteur industriel, comme condition pour reconquérir le marché intérieur, et développer une plus grande présence sur le marché sous-régional, régional et international des produits transformés ;
- Le couronnement de la vision est que grâce à la Stratégie, le dynamisme retrouvé et la compétitivité du secteur industriel servent de socle à la transformation structurelle de toute l'économie nationale.

La déclinaison de cette vision dans les faits se fera à travers la réalisation de l'objectif global et des objectifs stratégiques définis par axe.



03.3. PRINCIPES DIRECTEURS

Alignée sur ceux de la Politique « TIA », la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation sera guidée notamment par les principes directeurs suivants : (i) la participation et la responsabilisation, (ii) la cohérence et la synergie d'action, (iii) le leadership, (iv) la gestion axée sur les résultats, (v) l'unicité de pilotage, (vi) le partenariat et la subsidiarité et (vii) l'économie verte inclusive.



● La participation et la responsabilisation

La démarche participative implique la responsabilisation des acteurs du secteur de l'industrie. Il est essentiel que les acteurs de mise en œuvre de la stratégie planifient et conduisent efficacement les actions relevant de leur responsabilité. Leur implication réelle et leur responsabilisation sont indispensables à l'atteinte des résultats escomptés à travers la transformation des comportements et l'appropriation des nouveaux modes et outils de gestion stratégique.



● La cohérence et la synergie d'action

Le domaine de l'industrie est un domaine d'interaction par excellence d'acteurs divers publics et privés. La cohérence et la convergence des interventions des différentes parties prenantes sont un facteur essentiel de dynamisation et développement du tissu industriel. La synergie d'action entre les administrations publiques d'appui, d'une part, et entre les organisations et structures d'appui du secteur privé, d'autre part, est une exigence du succès de la stratégie.



● Le leadership

La mise en place d'un tissu industriel contribuant à la transformation structurelle de l'économie nationale se fera sous le leadership des acteurs ministériels du secteur « transformations industrielles et artisanales ». La définition et la mise en œuvre des priorités doivent être impulsées par les acteurs ministériels de concert avec les autres acteurs que sont les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers.

GAR

● La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

La GAR est une approche participative qui cherche à aligner les efforts sur les résultats attendus, en impliquant et en responsabilisant toutes les parties prenantes, dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières et en valorisant l'apprentissage.

La Stratégie Nationale d'Industrialisation s'inscrit dans cette démarche et fait siens ses principes dont la participation, la transparence et la redevabilité. Ces principes sont essentiels dans l'obtention des résultats de développement, en ce sens qu'ils permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis.



● **Le partenariat et la subsidiarité**

La synergie d'action et la complémentarité des interventions à l'intérieur et à l'extérieur du secteur constituent une nécessité absolue pour l'atteinte des objectifs. À cet effet, il convient de renforcer et de développer le Partenariat Public-Privé, les Cadres de Concertation Tripartite et de renforcer la collaboration entre le Gouvernement et le Secteur Privé ainsi que les PTF.



● **L'unicité de pilotage**

La Stratégie nationale d'industrialisation est pilotée par une instance unique chargée d'en orienter et d'en coordonner la mise en œuvre et d'assurer le suivi et l'évaluation des actions. L'unicité du pilotage est un facteur essentiel pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions du secteur. Les cadres de concertation existants seront rationalisés pour éviter les doublons et redondances en la matière, source d'inefficacité et devront intégrer l'ensemble des structures membres du secteur.



● **L'économie verte inclusive**

L'économie verte et inclusive correspond à un mode de développement économique orienté vers la viabilité écologique, la rentabilité économique et l'inclusion sociale. Appliquée à l'industrialisation, elle promeut un développement du tissu industriel compétitif tout en assurant l'amélioration du bien-être et une égalité sociale. En réduisant ces inégalités, elle favorise un développement durable inclusif tout en assurant parallèlement la réduction significative des risques pour l'environnement et la prévention de l'appauvrissement des écosystèmes. Pour tenir compte des visions du PNDES et de la TIA, mais aussi des caractéristiques du Burkina Faso en matière de ressources naturelles, ce principe doit être intégré à tous les niveaux du cycle de vie de l'industrie. Pour ce faire, des mécanismes et des programmes ciblés devront être définis pour accompagner le processus d'industrialisation.

03.4. / ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

03.4.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la Stratégie Nationale d'Industrialisation est de promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents principalement dans la transformation des matières premières locales.

03.4.2. IMPACTS ATTENDUS



IMPACT 1 :

Le sous-secteur de l'industrie est compétitif et crée davantage de richesses et d'emplois décents.

Il s'agit d'accroître la compétitivité globale des entreprises industrielles en appuyant spécifiquement les meilleures opportunités, les initiatives et projets industriels permettant d'accroître les capacités de production et la diversification des exportations des produits manufacturés.

La réalisation de cet impact contribuera notamment à « l'augmentation de la part de l'industrie manufacturière au PIB de 6,6 % en 2016 à 12% en 2022, l'accroissement de la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 20% en 2022. »



IMPACT 2 :

L'environnement des affaires est plus incitatif et le sous-secteur de l'industrie renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.

En contribuant à l'amélioration du climat des affaires à travers l'aplanissement des contraintes spécifiques par branche ou par filière d'activités en partenariat avec les structures d'appui et les acteurs privés, la mise en œuvre des réformes identifiées dans la Stratégie permettra d'améliorer l'attractivité du Burkina Faso et de promouvoir l'investissement privé. Cette ambition pourra se traduire par l'amélioration du classement du Burkina Faso dans le mécanisme « Doing business ».

La réalisation de cet impact contribuera à l'atteinte de la cible de la PS-TIA et du PNDES : « le Burkina Faso occupe la première place dans l'espace UEMOA et passe du rang de 143^{ème} en 2016 à 130^{ème} au niveau mondial à l'horizon 2026 ».



IMPACT 3

Le sous-secteur de l'industrie est moderne et est basé sur les technologies et innovations techniques durables.

Par les priorités qui seront établies en matière de soutien et d'accompagnement des projets industriels, la Stratégie Nationale d'Industrialisation met en œuvre le volontarisme prôné par le PNDES, comme démarche indispensable à l'industrialisation du pays et partant de là, à la transformation structurelle de son économie.

La réalisation de cet impact permettra au Burkina Faso de disposer d'un tissu dense de PME/PMI viables et innovantes.



Axe 1 :

Amélioration du cadre juridique, institutionnel et organisationnel d'appui à l'industrie



Axe 2 :

Appui à l'élaboration et au développement de projets industriels



Axe 3 :

Consolidation du tissu industriel existant par la modernisation des installations et la promotion de l'industrie verte



Axe 4 :

Appui à l'amélioration de l'offre de financement du secteur industriel



Axe 5 :

Développement des infrastructures industrielles et promotion de la durabilité des unités industrielles

Axe 1 :

Amélioration du cadre juridique, institutionnel et organisationnel d'appui à l'industrie



Le diagnostic du cadre institutionnel, juridique et organisationnel d'appui et de stimulation à la création et au développement des industries manufacturières a révélé sur les deux (02) dernières décennies des performances limitées, si l'on en juge par l'effondrement de la contribution de cette branche d'industries au PIB du pays.

La volonté politique affirmée dans le PNDES, traduite en orientations stratégiques dans la politique TIA de mettre l'industrie et en particulier l'industrie manufacturière au centre des priorités pour une transformation structurelle de l'économie, doit être accompagnée à l'échelle de la stratégie d'industrialisation d'actions fortes, d'impulsions nouvelles et surtout de signal fort en direction des promoteurs et des porteurs de projets afin de libérer les énergies créatrices nécessaires à l'inversion de la courbe de désindustrialisation.

L'axe stratégique « Amélioration du cadre juridique, institutionnel et organisationnel d'appui à l'industrie » vise, par des mesures ciblées de renforcement et d'activation des synergies avec les autres mesures prévues dans le cadre de la politique TIA, à rendre ledit cadre plus apte à accompagner l'éclosion et le développement d'un plus grand nombre de projets industriels, ainsi qu'à consolider le tissu industriel existant.

Les mesures spécifiques sous-tendant cet axe stratégique sont (1) la mise en œuvre virtuelle d'un mécanisme « Guichet unique de l'industrie⁷ », et (2) la création d'un Observatoire national de l'industrie⁸.

La finalité de cet axe se décline en trois (03) objectifs stratégiques : (i) « Améliorer le cadre juridique », (ii) « Renforcer le cadre institutionnel d'appui à l'industrie » et (iii) « Renforcer le cadre organisationnel ».

⁷ Voir annexe III : Fiche synthétique descriptive du mécanisme « Guichet Unique de l'Industrie »

⁸ Voir annexe IV : Fiche descriptive de « L'Observatoire national de l'Industrie »

Objectif stratégique 1.1 : **Améliorer le cadre juridique**

Effet attendu 1 : Les textes instituant des régimes incitatifs sont adaptés et leurs bénéfices étendus à toutes les catégories d'entreprises industrielles

Il s'agira d'adapter les textes législatifs et réglementaires instituant des régimes incitatifs pour s'assurer qu'ils sont favorables à toutes les catégories d'entreprises industrielles. L'attention particulière portée par l'État aux projets et aux entreprises industrielles dans cette stratégie se doit d'être matérialisée par un réexamen de tous les mécanismes d'incitation afin de les mettre au service des priorités définies en matière de transformation des matières premières locales, de création de valeur ajoutée et d'emplois décents.

Effet attendu 2 : Les textes relatifs aux normes, spécifications techniques et environnementales sont améliorés

Pour permettre aux unités industrielles de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de la transformation structurelle de l'économie, il est indispensable d'aplanir les difficultés ou contraintes liées aux textes de normes, aux spécifications techniques et environnementales.

Cela passe par l'élaboration ou la relecture, la dissémination et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'encadrement et à la promotion de l'industrie, notamment dans le sens de la promotion de l'industrie verte. Par ailleurs, il sera nécessaire d'accélérer l'adoption et l'administration des différents codes et leurs textes d'application, d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des normes et règlements techniques.

Objectif stratégique 1.2 : **Renforcer le cadre institutionnel d'appui à l'industrie**

Effet attendu 3 : Les structures centrales et les institutions privées d'appui à l'industrie sont renforcées

L'une des principales innovations qu'ambitionne d'apporter la Stratégie nationale d'industrialisation est d'instituer un mécanisme de traçabilité de l'accompagnement des projets industriels à travers la mise en réseau et l'interconnexion des principaux intervenants dans le cadre du « mécanisme guichet unique de l'industrie ».

Pour ce faire, il s'agira, sur la base d'une évaluation des besoins spécifiques des administrations et structures directement impliquées dans l'opérationnalisation de ce mécanisme, d'apporter les éléments de renforcement en termes d'outils, de matériels ou de redéploiement de ressources humaines de manière à assurer convenablement la mise en œuvre des actions de la stratégie.

Objectif stratégique 1.3 :

Renforcer le cadre organisationnel

Effet attendu 4 : Le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau est réorganisé et renforcé

Les actions d'appui à l'amélioration de la compétitivité des unités industrielles existantes ainsi que celles d'appui à la restructuration et à la mise à niveau des entreprises en difficulté seront mises en œuvre, pour l'essentiel, par le canal du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau qui aura, dans ce contexte, un rôle central à jouer. Pour ce faire, une adaptation des missions, du cadre organisationnel et des outils d'accompagnement de cette structure s'impose pour une opérationnalisation optimum de la stratégie.

Effet attendu 5 : Le mécanisme « Guichet unique de l'Industrie » est créé et rendu opérationnel

Dispositif permettant d'instituer un suivi et une traçabilité de l'ensemble des interventions d'appui, d'encadrement et de promotion des projets industriels, le mécanisme « guichet unique de l'industrie » est un des principaux outils de l'accompagnement renforcé que prône cette Stratégie nationale d'industrialisation. Il s'agira de créer, à partir des services et structures d'appui existants, une chaîne institutionnelle fonctionnelle unique d'appui à l'industrie permettant, suivant les priorités de la stratégie, d'administrer des accompagnements spécifiques à l'élaboration des projets, à la création et au développement des unités industrielles.

Effet attendu 6 : « L'Observatoire national de l'industrie » est créé et rendu opérationnel

Outil de veille stratégique, d'anticipation et d'aide à la décision sur les principales thématiques transversales à l'industrie, l'observatoire national de l'industrie a vocation à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la stratégie. Il devra constituer une source de réponses adaptées à des besoins de connaissance, d'action et de transparence notamment sur les thématiques de la disponibilité des ressources humaines, de la production et des approvisionnements en matières premières, des innovations techniques et technologiques, du marché et des finances.

Axe 2 :

Appui à l'élaboration et au développement de projets industriels



Appuyer l'élaboration et le développement des projets industriels vise à apporter, à travers le mécanisme de « guichet unique de l'industrie », une assistance à l'élaboration de tout projet industriel afin d'en améliorer substantiellement la qualité, d'une part, et d'en accélérer la mise en œuvre, d'autre part. Cet axe se donne pour ambition de stimuler la création et d'accompagner le développement d'une masse critique d'unités / d'entreprises industrielles de transformation des matières premières locales.

Cette orientation tire sa justification du constat que malgré les efforts d'amélioration du climat des affaires, notamment l'existence de la Direction du Guichet unique du commerce et de l'investissement (DGU-CI), les Centres de formalités (CEFORE, CEFAC) de la Maison de l'Entreprise, le parcours d'un « créateur d'unité industrielle » ou du porteur de projet industriel dans la « chaîne institutionnelle d'accompagnement » reste complexe et peu lisible générant des coûts de transaction et des délais réels de traitement bien plus importants que ceux « normalement » attendus. Cette complexité et ces

coûts de transaction apparaissent comme « des obstacles supplémentaires » à l'éclosion et au développement des projets industriels comparativement à une démarche de création d'une entreprise de commerce « d'import/export » pour laquelle il y a relativement moins d'entraves, peu de formalités ou de visas à requérir.

La fonction principale du mécanisme « Guichet unique de l'industrie » est d'être une interface unique entre les promoteurs de projets industriels et la chaîne institutionnelle intervenant à différents niveaux des dossiers industriels de manière à créer les conditions d'une traçabilité complète de l'accompagnement jusqu'à la réalisation des projets.

Les appuis délivrés dans le cadre du mécanisme « Guichet unique de l'industrie » seront modulés en fonction des priorités définies de la stratégie.

La finalité de cet axe se décline en deux (02) objectifs spécifiques : (i) « Appuyer l'élaboration des projets industriels » ; (ii) « Accompagner le développement des projets industriels prioritaires et stratégiques ».

Objectif stratégique 2.1 :

Accompagner l'élaboration et le développement des projets industriels

Effet attendu 7 : Les projets industriels ont un accompagnement renforcé et leur mise en œuvre est accélérée

Il s'agira de fournir à tout porteur de « projets industriels » qui adhère au mécanisme « guichet unique de l'industrie » un appui technique sur mesure lui permettant de disposer d'un dossier de projet dont la qualité le rend éligible aux différents mécanismes d'accompagnement.

Pour ce faire, une mobilisation spéciale de l'expertise nationale sera nécessaire à travers la constitution d'une base de données et l'appui à l'organisation (certification) et au renforcement des capacités de ladite expertise.

Il s'agira en outre d'organiser au profit des projets considérés « prioritaires » ou « stratégiques » à l'issue du processus d'évaluation par le mécanisme « Guichet unique de l'industrie », un accompagnement renforcé incluant les études complémentaires et la mobilisation des ressources financières.

Objectif stratégique 2.2 :

Appuyer l'opérationnalisation du Plan d'industrialisation accélérée des trois (03) filières

Effet attendu 8 : Les projets du Plan d'industrialisation d'accélérée disposent de dossiers de faisabilité détaillée

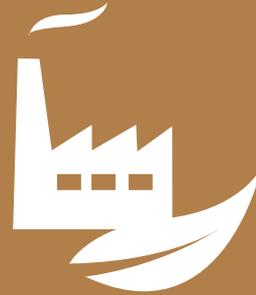
Il s'agira d'organiser dans le cadre du mécanisme « guichet unique de l'industrie », la maîtrise d'œuvre des projets notamment par l'appel à l'expertise nationale et internationale pour l'élaboration des études de faisabilité détaillée desdits projets.

Effet attendu 9 : Les projets existants sont consolidés

La prise en charge des projets par le mécanisme « guichet unique de l'industrie » se traduira par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement renforcé qui identifie, pour chaque projet, les étapes, les besoins, les intervenants et les dispositions de suivi opérationnel. Il s'agit également de poursuivre la mise en œuvre des projets en cours de réalisation tout en les renforçant.

Axe 3 :

Consolidation du tissu industriel existant par la modernisation des installations et la promotion de l'industrie verte



Dans le contexte où l'entreprise industrielle, à l'image de tout opérateur économique, doit faire face à la contrainte des coûts de facteur, à l'évolution permanente de la concurrence sur le marché et de bien d'autres obstacles à sa compétitivité, le développement ou la création d'industrie verte améliorerait la performance des entreprises industrielles.

En effet, la promotion de l'industrie verte correspond d'abord à une opportunité de création de nouveaux marchés, et vient ensuite l'augmentation des parts de marchés dans les marchés existants. Elle est également une forme importante de création de valeur via la diminution des coûts de production du fait d'une moindre consommation des matières premières ou d'énergie.

Cet axe stratégique ambitionne, à travers le dispositif du Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau renforcé, de prendre en charge, en synergie d'action avec les autres structures d'appui, l'ensemble des unités industrielles existantes. Suivant la catégorisation établit par la stratégie, le dispositif BRMN renforcé modulera ses appuis aux entreprises existantes.

La finalité de cet axe se décline en deux (02) objectifs spécifiques : (1) renforcer la compétitivité et la durabilité des unités industrielles existantes ; (2) restructurer et mettre à niveau les unités industrielles en difficulté.

Objectif stratégique 3.1 :

Renforcer la compétitivité et la durabilité des unités industrielles existantes

Effet attendu 10 : La compétitivité des unités industrielles est renforcée

Le renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles ne peut pas être examiné uniquement au niveau national. Toute stratégie doit intégrer au minimum une vision sous-régionale (UEMOA, CEDEAO, etc.) et internationale pour tenir compte des évolutions extérieures du marché. Il s'agira d'appuyer, à partir d'un diagnostic préalable, les entreprises industrielles existantes à la mise en œuvre d'investissements faiblement polluants et à basse consommation d'énergie, à la maîtrise des coûts des facteurs, puis à l'amélioration de la qualité des produits via

l'innovation, etc. Toute entreprise industrielle qui anticipera ces évolutions doit bénéficier d'un avantage concurrentiel majeur du point de vue fiscal.

Le recours à l'expertise nationale pourrait s'envisager dans le cadre d'un mécanisme d'appui à coûts partagés à mettre en place via la création d'un Centre National de Production propre.

Le Centre National de Production propre accompagnera perpétuellement le secteur productif dans les innovations en matière de production propre (Efficience, efficacité énergétique, déchets, etc.).

Objectif stratégique 3.2 :

Restructurer et mettre à niveau les unités industrielles en difficulté

Effet attendu 11 : Les unités industrielles en difficulté sont restructurées et mises à niveau

Dans la continuité des missions et des actions du BRMN, il s'agira d'élargir le bénéfice de l'accompagnement de ce dispositif à toutes les entreprises en difficulté dont le projet industriel présente un caractère « prioritaire » ou « stratégique ».

Axe 4 :

Appui à l'amélioration de l'offre de financement du secteur industriel



Le bilan de l'analyse diagnostique du sous-secteur de l'industrie a révélé « la difficulté d'accès au financement » comme une des contraintes majeures et récurrentes au développement du tissu industriel. Malgré les efforts déployés par le système financier national, force est de constater que les financements mobilisés sont, à une très grande proportion, orientés vers les activités de commerce.

Cet axe stratégique ambitionne de contribuer à l'opérationnalisation de nouveaux dispositifs ou mécanismes de financement et à appuyer les actions de diversification des opportunités de financement de l'industrie. Il se décline en deux (02) objectifs stratégiques : (1) Appuyer l'opérationnalisation d'institutions spécialisées de financement ; (2) Appuyer la mobilisation des financements extérieurs au profit des structures de financement publiques et privées.

Objectif stratégique 4.1 :

Appuyer l'opérationnalisation d'institutions spécialisées de financement

Effet attendu 12 : Les dispositifs et mécanismes de financement en cours sont opérationnalisés

Il s'agit pour la stratégie nationale d'industrialisation de prendre en compte et d'appuyer la dynamique en cours de mise en place d'institutions de financement par l'État (Fonds d'investissement, Caisse de dépôt et de consignation, Fonds d'investissement sur l'Environnement, Fonds d'adaptation des PMA, le Fonds vert Climat, les opportunités du Mécanisme de développement propre (MDP), etc.) de sorte à s'assurer de la prise en compte effective des objectifs de la stratégie dans leur opérationnalisation.

Effet attendu 13 : Le secteur privé bancaire offre des mécanismes de financement adaptés à l'industrie

Pour une pleine participation du secteur privé bancaire à la mobilisation des financements en faveur du secteur industriel, il s'agira d'identifier et de mettre en œuvre des actions de promotion et d'accompagnement des institutions bancaires à la mise en place des outils de financement adaptés à l'industrie. De même, il s'agira de promouvoir les synergies et les complémentarités entre les institutions publiques de financement et les structures privées pour une meilleure prise en charge des besoins des promoteurs industriels.

Objectif stratégique 4.2 :

Appuyer la mobilisation des financements extérieurs au profit des structures publiques et privées de financement

Effet attendu 14 : Les banques de développement financent les projets industriels du Burkina Faso

Il s'agit, en s'appuyant sur le dispositif de veille stratégique de l'observatoire de l'industrie en matière de financement, de promouvoir auprès des porteurs de projets, les opportunités de financement offertes par les institutions financières extérieures et de les assister techniquement et financièrement selon les cas (renforcement des fonds propres) pour leur permettre d'y accéder.

Effet attendu 15 : Les multinationales et le marché financier sont des sources de financement de l'industrie burkinabè

Il s'agira aussi, par des actions de plaidoyer et d'incitation, en synergie avec les structures et cadres de promotion existants, d'attirer et de faciliter l'établissement des IDE dans l'industrie et notamment par le biais des multinationales. Les actions concourant à l'atteinte de cet effet incluent également l'accompagnement des entreprises pour la mobilisation des ressources sur les marchés financiers.



Axe 5 :

Développement des infrastructures industrielles et promotion de la durabilité des unités industrielles

Le coût élevé des facteurs de production, le manque d'infrastructures économiques adaptées, l'insuffisance et la faible qualité des infrastructures de transport et de communication ont été relevés comme autant d'obstacles au développement et à la compétitivité du tissu industriel. Des projets d'infrastructures, d'aménagements et de viabilisation de zones industrielles, de zones économiques spéciales et de technopoles, initiés sous l'empire de politiques antérieures, restent d'une pertinente actualité quant à leur mise en œuvre.

L'axe développement des infrastructures de soutien à l'industrie et promotion de la durabilité des unités industrielles a pour ambition d'organiser, d'appuyer l'opérationnalisation, de suivre toutes les actions, projets et programmes d'infrastructures en cours et de promouvoir l'industrie verte comme réponse au défi global de la compétitivité de l'économie.

Ce cinquième axe se décline en deux (02) objectifs stratégiques : (1) appuyer la mise à disposition des infrastructures de soutien à l'industrie ; (2) promouvoir la durabilité des unités industrielles.

Objectif stratégique 5.1 :

Appuyer la mise à disposition des infrastructures industrielles

Effet attendu 16 : Les projets industriels ont accès aux zones industrielles, à des incubateurs et à des technopoles

Par le biais d'un recours accru aux mécanismes classiques et alternatifs de financement, il s'agira de réaliser progressivement les infrastructures critiques de support à l'industrie en cohérence avec le rythme de développement du tissu industriel tant au niveau des grandes métropoles qu'au niveau des régions du pays.

Objectif stratégique 5.2 :

Promouvoir la durabilité des unités industrielles

Effet attendu 17 : Les unités industrielles sont durables

L'effet attendu de la promotion de la durabilité des unités industrielles découlera d'actions de court, moyen et long termes tant sur les innovations au niveau de la conception des zones industrielles, de l'équipement, de l'infrastructure qu'au niveau de la production et des concepts de production incluant les principes d'industrie verte.

En amont de ces actions, il s'agira de créer un environnement favorable aux entreprises industrielles durables, puis d'accompagner lesdites unités à s'établir et à prospérer dans cet environnement en encourageant l'entrepreneuriat et le développement des activités.

Effet attendu 18 : L'industrie dispose de ressources humaines renforcées et formées

L'atteinte de cet effet attendu passera par le renforcement des capacités des ressources humaines intervenant dans le secteur industriel du Burkina Faso. Il s'agira notamment d'apporter des appuis à des centres de formation existants et de créer et rendre opérationnel un institut de génie industriel d'où sortiront des ressources humaines bien formées à mesure d'avoir un impact positif sur la compétitivité de notre industrie nationale.

04 DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

04.1. LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation sera assurée par des instruments, des acteurs et un cadre organisationnel.

04.1.1. LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie d'industrialisation sera mise en œuvre à travers (i) un plan d'actions triennal glissant, (ii) un plan de travail annuel et (iii) un plan de communication.

a. Le plan d'actions triennal glissant

Le plan d'actions triennal glissant est l'instrument d'opérationnalisation de la stratégie d'industrialisation. Il est le cadre d'identification et d'organisation des actions à mettre en œuvre au cours des trois années à venir afin de concourir à la réalisation des objectifs déterminés dans la stratégie.

Suivant le « guide méthodologique d'élaboration des politiques », le plan d'actions triennal glissant n'est pas élaboré en budget programme. L'atteinte des objectifs définis dans la stratégie implique néanmoins d'assurer la pertinence, la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs du sous-secteur.

b. Le Plan de travail annuel (PTA)

Le PTA est la tranche annuelle de la programmation triennale glissante issue du plan d'actions. Il est un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre un résultat déterminé de la Stratégie. Son élaboration est du ressort des organes de pilotage de la stratégie.

c. La stratégie de communication

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie par toutes les parties prenantes. Aussi les activités de communication devraient-elles être réalisées afin, d'une part, de sensibiliser et mobiliser toutes les parties prenantes de la stratégie, d'autre part, de diffuser les changements positifs issus de la réalisation des actions de la stratégie envers les acteurs directs bénéficiaires et les partenaires au développement.

À titre indicatif, la stratégie de communication peut se décliner selon les actions activités suivantes :

- ✓ Création d'un site web portail pour l'observatoire de l'industrie ;
- ✓ Création d'un bulletin de liaison industrielle en collaboration avec la CCI-BF, le GPI, la FIAB et les autres organisations professionnelles ;
- ✓ Publication annuelle du rapport sur l'industrie pour permettre aux acteurs économiques de mieux s'informer des évolutions de ce secteur ;
- ✓ Organisation des journées de l'industrie burkinabè avec organisation d'une foire commerciale des produits industriels ;
- ✓ Participation des industriels burkinabè aux différents événements (Participation des industriels aux journées économiques du Burkina Faso à l'étranger, aux journées agroalimentaires et aux foires internationales en lien avec l'industrie).

04.1.2. LES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

Plusieurs acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation.

a. L'État

Au titre de l'État, il y a d'abord le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, chef de file des départements ministériels du secteur TIA qui devra assurer le leadership dans la mise en œuvre de la stratégie. Il aura à ses côtés, dans le cadre du Comité de pilotage, les représentants des ministères du secteur TIA et ceux des autres départements ministériels ayant des interactions directes dans la chaîne institutionnelle d'appui à l'industrie (MINEFID, MAAH, MRAH, MEE-VCC, MESRSI).

b. Les Collectivités Territoriales

Les collectivités territoriales concourent avec l'État, à l'aménagement et à l'administration du territoire. À cet effet, elles doivent entreprendre des actions entrant dans le cadre de la promotion du développement de l'industrie au niveau local.

Dans le cadre de la Stratégie, les Collectivités Territoriales joueront un rôle important notamment en matière de création et d'opérationnalisation des pôles de croissance. Par ailleurs, elles devront prendre en compte dans leurs plans locaux de développement les orientations nationales et sectorielles, s'assurer de leur réalisation.

c. Le secteur privé

Le privé est au cœur des actions du sous-secteur de l'industrie. Il assure, d'une part, la création des unités industrielles pour la transformation des produits locaux, et d'autre part, le financement de l'économie nationale par divers instruments.

Sa participation à la mise en œuvre de la stratégie va se traduire, au niveau du dispositif de pilotage, par une représentation des organisations faïtières (CCI-BF, GPI, CNPB, CMB, FIAB) et par une représentation des organisations du secteur financier (APBEF, AP-SFD, APSAB).

d. Les Partenaires Techniques et Financiers

Comme pour l'ensemble de la politique TIA, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) participeront aux différentes instances de la Stratégie d'industrialisation (revue annuelle et à mi-parcours) et contribueront au renforcement des capacités des acteurs. En sus de leur participation au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie, les PTF contribuent à la mobilisation des ressources.

04.1.3. LE SCHÉMA INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

a. Les organes

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Stratégie Nationale d'Industrialisation seront assurés par le Ministère en charge de l'Industrie à travers la Direction Générale du Développement Industriel (DGDI). La DGDI est appuyée par le Comité de Pilotage (CP) qui est l'organe suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la Stratégie et placé sous la présidence du Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat. Il est composé des représentants de l'État, des Collectivités territoriales, du secteur privé, de la recherche, des PTF et de toute personne physique ou morale, au regard de son expertise, en tant qu'observateur.

Le Comité de pilotage est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie, d'examiner et d'adopter le cadre de mesure de la performance globale du sous-secteur. Il formule des recommandations et toutes mesures correctives idoines pour la bonne mise en œuvre de la stratégie.

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie reposera principalement sur (1) la Direction Générale du Développement Industriel (DGDI) à travers notamment le mécanisme « Guichet unique de l'industrie »⁹, et sur (2) le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) dont le cadre institutionnel, les missions et moyens opérationnels devront être adaptés. La mise en œuvre de la Stratégie s'accompagne également de la création et de l'opérationnalisation de « l'observatoire national de l'industrie »¹⁰ dont le rôle est d'organiser et de coordonner une veille stratégique sur les principales thématiques transversales de l'industrialisation du pays.

Les actions de la stratégie seront mises en œuvre en synergie et en complémentarité d'action avec l'ensemble des administrations, institutions, projets, programmes, structures et partenaires d'appui publics ou privés intervenant dans l'accompagnement du sous-secteur de l'industrie sur les plans technique, organisationnel et financier. Dans cette configuration, l'expertise nationale est appelée à jouer un rôle important.

⁹ Voir la fiche descriptive du mécanisme « Guichet Unique de l'Industrie » à l'Annexe II

¹⁰ Voir la fiche descriptive de « l'Observatoire National de l'Industrie » à l'Annexe III

Organes		Missions/attributions	Composition
Comité de Pilotage		<ul style="list-style-type: none"> - Supervision, - Coordination, - Suivi et évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants de l'État - Représentants du secteur privé (Structures d'appui, Opérateurs économiques, secteur financier) - Représentants de la recherche - Représentants des PTF
DGDI		<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat du Comité de pilotage - Coordination des activités des structures opérationnelles - Appui 	
Structures d'opérationnalisation			
1	Guichet unique de l'industrie	Accompagner de manière renforcée l'élaboration et le développement des projets industriels	DGDI MEBF (CEFORE) DGU-CI /CNI Services Techniques des Ministères compétents Comité d'experts
2	Observatoire national de l'industrie	Veille stratégique : <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Matières premières - Technologies industrielles - Accès au marché - Accès au financement 	
3	Bureau de Restructuration et de mise à niveau	Consolider le tissu industriel existant	

b. Les instances

Les instances sont constituées des revues sectorielles qui sont des cadres de dialogue regroupant les acteurs du secteur. Elles ont lieu deux fois l'année : une revue à mi-parcours et une revue annuelle.

La revue à mi-parcours examine et valide la situation à mi-parcours de mise en œuvre de la stratégie et statue sur les mesures à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées.

La revue annuelle examine et valide le rapport de performance de l'année écoulée, sur la base d'un cadre de mesure de performances et du cadre logique.

04.2.

LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de suivi et d'évaluation est constitué du mécanisme et des outils de suivi et d'évaluation.

04.2.1. LE MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie est assuré par la DGD1. Cette dernière est chargée de collecter, de traiter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et les objectifs atteints. En outre, la stratégie fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale pour mesurer les effets et les impacts de sa mise en œuvre. Les différents rapports feront l'objet de diffusion. Cette évaluation pourrait être interne, externe ou mixte.

04.2.2. LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Pour un suivi et une évaluation efficace de la Stratégie, il sera développé sous la responsabilité du Comité de pilotage et des structures d'opérationnalisation (i) un cadre logique (*cf. Annexe I*), (ii) un cadre de mesure de la performance (*cf. Annexe II*).

En phase avec ces outils, les rapports trimestriels, semestriels et annuels seront produits pour les travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie.

04.3.

LE MÉCANISME DE FINANCEMENT

La réalisation des orientations de la Stratégie commande la mise en place d'un mécanisme efficace de mobilisation des ressources. La Stratégie sera financée par le budget de l'État, les contributions des PTF, le secteur privé et les autres formes de financement. Les besoins de financement seront détaillés dans le plan d'actions triennal glissant.

Les résultats de l'analyse diagnostique ont relevé des menaces qui pourraient constituer des risques quant à la mise en œuvre de la stratégie. Les principaux risques qui pourraient compromettre la réalisation de la Stratégie sont (i) l'insécurité, (ii) l'instabilité socio-politique, (iii) l'instabilité institutionnelle, (iv) la non-adhésion des acteurs, (v) la non-disponibilité des ressources financières, (vi) la conjoncture internationale et régionale défavorable.

04.4.1. L'INSÉCURITÉ

La stabilité politique, la paix sociale et l'accessibilité à toutes les zones du pays demeurent une condition majeure pour le succès de la Stratégie. À l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement placé sous la menace permanente des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la confiance des investisseurs, le moral des populations, la motivation des travailleurs et porter atteinte à la mise en œuvre de la politique.

Pour faire face à ce risque de dégradation de la sécurité, les solutions sont de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité, et de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

04.4.3. L'INSTABILITÉ INSTITUTIONNELLE

Les mutations institutionnelles, caractérisées par les fusions et les scissions de structures ministérielles, pourraient perturber la mise en œuvre de la Stratégie. Cette situation qui engendre fréquemment des réformes organisationnelles et la mobilité du personnel n'est pas de nature à garantir la stabilité, le suivi normal et la bonne exécution des actions programmées.

Afin de garantir la bonne exécution de la Stratégie Nationale d'Industrialisation, il est nécessaire de stabiliser le cadre institutionnel.

04.4.2. L'INSTABILITÉ SOCIOPOLITIQUE

Depuis l'insurrection populaire et la période de transition qui s'en est suivie, la vie socio-politique est marquée par la récurrence des mouvements sociaux et l'exacerbation de l'incivisme. Au regard de cette situation qui pourrait constituer un obstacle à la mise en œuvre de la Stratégie, des mesures idoines devraient être entreprises.

Toutefois, des facteurs stabilisateurs peuvent potentiellement freiner cette situation de troubles sociopolitiques, notamment la mise en place de certaines réformes concourant au renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité politique.

04.4.4. LA FAIBLE ADHÉSION DES ACTEURS

La réussite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation requiert l'adhésion de tous les acteurs et les parties prenantes du secteur. L'atteinte des objectifs fixés dépendra fortement de la capacité et de la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et en parfaite synergie à tous les niveaux.

Dans ce sens, le dispositif institutionnel mis en place définit clairement les rôles, les responsabilités ainsi que la contribution attendue de chaque acteur. Aussi paraît-il important de veiller à assurer une large communication interne et externe sur les ambitions de la Stratégie ainsi que les résultats atteints.

04.4.5. LA NON-DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES

La disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles est une des conditions sine qua non pour la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation. En effet, l'implémentation de la stratégie implique un effort conséquent de mise à disposition de ressources :

- Sur le plan des **ressources humaines** : le recrutement ou le redéploiement d'un personnel qualifié et de haut niveau pour renforcer les structures opérationnelles existantes ou pourvoir aux postes dans les nouveaux dispositifs à créer ;
- Sur le plan des **ressources financières** : la mobilisation de ressources concessionnelles ;
- Sur le plan des **ressources matérielles et immatérielles** : l'acquisition de moyens logistiques, bureautiques et informatiques conséquents.

04.4.6. LES CRISES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Le Burkina Faso, pays enclavé, entretient des relations diplomatiques et des échanges économiques avec le reste du monde.

Dans un environnement international marqué par des crises économiques, financières et énergétiques, leurs survenues affecteraient les capacités de financement de l'économie pour un pays fortement dépendant notamment des recettes minières ainsi que l'accroissement du coût de l'énergie.

Au regard de toutes ces incertitudes, il est nécessaire de développer des actions de veille limitant l'impact de la volatilité et de l'imprévisibilité des flux extérieurs notamment le cours des matières premières telles que l'or et le coton, et de la fluctuation du cours du pétrole.

ANNEXES



Annexe I : Cadre logique

Intitulé du référentiel :	Stratégie Nationale d'Industrialisation
<p>Impact escompté (Politique Sectorielle TIA) :</p>	<p>Impact 1 : L'industrie manufacturière est compétitive et crée davantage de richesses et d'emplois décents.</p> <p>Impact 3 : L'accès aux services énergétiques de qualité et la promotion de l'efficacité énergétique sont garantis.</p> <p>Impact 5: L'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.</p>
<p>Contribution de la Stratégie à l'impact (OG_SNI)</p>	<p>L'objectif global de la stratégie nationale d'industrialisation est de promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents principalement dans la transformation des matières premières locales.</p>
<p>Impacts escomptés de la SNI</p>	<p>Impact 1 : Le sous-secteur de l'industrie est compétitif et crée davantage de richesses et d'emplois décents</p> <p>Impact 2 : L'environnement des affaires est plus incitatif et le sous-secteur de l'industrie renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.</p> <p>Impact 3 : Le sous-secteur de l'industrie est moderne, basé sur les technologies et innovations techniques durables.</p>

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Objectif global de la Stratégie Nationale d'Industrialisation (SNI) : <i>Rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeur ajoutée et d'emplois décents</i>	Part de l'industrie manufacturière au Produit Intérieur Brut (PIB) Taux de transformation des produits agricoles	7,5% 15%	12% 25%	Indices de compétitivité de l'industrie burkinabè	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international Adhésion des acteurs privés Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières Engagement du Gouvernement Réduction des coûts des facteurs de production
AXE STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL D'APPUI À L'INDUSTRIE					
Objectif Stratégique 1.1 : <i>Améliorer le cadre juridique</i>	Nombre de nouveaux textes adoptés	0	2	Rapport d'activités DGDI	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des acteurs Engagement du Gouvernement
Effet attendu 1.1.1 : Les textes relatifs aux systèmes incitatifs sont adaptés à toutes les catégories d'entreprises industrielles	Disponibilité d'un nouveau code des investissements Disponibilité de la loi d'orientation des investissements	0 0	1 1	Rapport d'activités DGDI	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des acteurs Engagement du Gouvernement
Effet attendu 1.1.2 : Les textes relatifs aux normes, spécifications techniques et environnementales sont améliorés	Nombre de textes élaborés et adoptés	0	4	Rapport d'activités DGDI	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des acteurs Engagement du Gouvernement

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer le cadre institutionnel d'appui à l'industrie	Disponibilité d'un plan de renforcement des capacités des structures centrales et les institutions privées d'appui à l'industrie	ND	100%	Rapport d'activités DGGI	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des acteurs Engagement du Gouvernement
Effet attendu 1.2.1 : Les structures centrales et les institutions privées d'appui à l'industrie sont renforcées	Taux de réalisation du plan de renforcement des capacités	0%	40%	Rapport d'exécution du plan	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières requises
Objectif stratégique 1.3 : Renforcer le cadre organisationnel	Taux d'organisation de la BRMIN	ND	100%	Rapports d'activités du SP-SNI	<ul style="list-style-type: none"> Engagement du Gouvernement
Effet attendu 1.3.1 : Le Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau est réorganisé et renforcé	Disponibilité du texte portant missions, organisation et fonctionnement du BRMIN	0	1	Rapports d'étude du consultant	<ul style="list-style-type: none"> Engagement du Gouvernement
	Nombre d'outils mis à niveau	ND	5	Rapports des différentes séances de travail	
Effet attendu 1.3.2 : Le Guichet unique de l'industrie est créé et rendu opérationnel	Texte de création du Guichet unique de l'industrie	0	1	Rapports d'activités du secrétariat permanent	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières requises Engagement du Gouvernement
	Rapport d'activités du guichet	0	2	Rapports du consultant juriste	

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Effet attendu 1.3.2 : L'observatoire national de l'Industrie est créé et rendu opérationnel	Texte de création de l'Observatoire Nombre de sessions du Comité de Pilotage Nombre de rapports de mise en œuvre des activités	0 0 0	1 4 2	Rapports d'activités du SP-SNI	• Engagement du Gouvernement
AXE STRATÉGIQUE 2 : APPUI A L'ÉLABORATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INDUSTRIELS					
Objectif Stratégique 2.1 : <i>Accompagner l'élaboration et le développement des projets Industriels</i>	Le nombre de projets élaborés Le nombre de projets développés	ND	ND	Rapport d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières requises • Stabilité de l'environnement socio-politique national • Stabilité de l'environnement économique international
Effet attendu 2.1.1 : De nouveaux projets industriels sont formulés et mis en œuvre	Disponibilité d'un document de programme, de projet ou stratégie Le nombre de plans d'accompagnement élaborés	0 0	5 5	Rapports d'activités de la DGI	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Stabilité de l'environnement socio-politique national • Stabilité de l'environnement économique international
Effet attendu 2.1.2 : Le Plan d'industrialisation accélérée est mis en œuvre	Existence du plan d'industrialisation accélérée Nombre de projets et programmes formulés Nombre de projets reçus et pris en charge Effectif du personnel mobilisé Rapports de mise en œuvre du plan	0 0 0 0 0	1 5 20 10 2	Rapports d'activités de la DGI PV de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Stabilité de l'environnement socio-politique national • Stabilité de l'environnement économique international

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Effet attendu 2.1.3 : Les projets existants sont consolidés	Nombre de projets financés	2	6		
	Rapports de mise en œuvre du plan pluriannuel	ND	3	Rapports d'activités de la DGDI	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Stabilité de l'environnement socio-politique national • Stabilité de l'environnement économique international
	Taux d'exécution physique et financier du PTBA du PIPHE-SA	ND	80%	Rapports d'activités de l'AFP-PME	
	Taux d'exécution physique et financière du PTBA du PACD-PMIE/PMI	ND	80%		
AXE STRATÉGIQUE 3 : CONSOLIDATION DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT PAR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS ET LA PROMOTION DE L'INDUSTRIE VERTE					
Objectif Stratégique 3.1 : Renforcer la compétitivité des unités industrielles existantes	Part des produits industriels dans les exportations de biens	ND	20%	Indices de compétitivité de l'industrie burkinabè	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Disponibilité de matières premières nécessaires • Flambée des coûts des facteurs de production

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Effet attendu 3.1.1 : La compétitivité des entreprises industrielles est renforcée	Nombre d'entreprises diagnostiquées	0	15		<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Disponibilité de matières premières nécessaires • Flambée des coûts des facteurs de production
	Nombre de nouvelles usines mises en place	0	5	Rapports d'activités DGDI-BRMIN-SP/FCL-SOGEAO	
	Texte de création du Centre National de Production Propre	0	1		
	Rapport d'étude	0	1		
Objectif stratégique 3.2 : <i>Restructurer et mettre à niveau les unités industrielles en difficulté</i>	Nombre d'unités industrielles en difficulté redessinées	ND	-4	Rapports d'activités BRMN	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Stabilité de l'environnement socio-politique national • Stabilité de l'environnement économique international
	Nombre d'entreprises diagnostiquées	ND	10		
Effet attendu 3.2.1 : Les unités industrielles en difficulté sont restructurées et mises à niveau	Disponibilité du document de programme de restructuration et de mise à niveau	0	1	Rapports d'activités BRMN	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières • Stabilité de l'environnement socio-politique national • Stabilité de l'environnement économique international
	Taux de mise en œuvre du programme de restructuration et de mise à niveau	0	50%		

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
AXE STRATÉGIQUE 4 : AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL					
Objectif stratégique 4.1 : Appuyer l'opérationnalisation d'institutions spécialisées de financement	Nombre d'institutions bancaires privées finançant l'industrie	ND	5	Rapports d'activités de la DGI Rapports d'activités de l'AFP-PME	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international
Effet attendu 4.1.1 : Les dynamiques en matière de mécanismes de financement sont opérationnalisées	Volume des ressources financières allouées	475 millions	1,525 milliard	Rapports d'activités de la DGI	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources financières Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international
	Volume des crédits octroyés	15 millions	73 millions	Rapports d'activités de l'AFP-PME	
	Existence d'un dispositif de financement des PME de la BCEAO opérationnel/fonctionnel	0	1		
Effet attendu 4.1.2 : Le secteur privé bancaire offre des mécanismes de financement adaptés à l'industrie	Montants mobilisés	0	1,3 milliard	Rapports d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international
	Nombre de bénéficiaires	0	200		
	Nombre de dossiers industriels traités et accompagnés	0	200		
Objectif stratégique 4.2 : Appuyer la mobilisation des financements extérieurs	Nombre de banques de développement finançant l'industrie			Rapports d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Effet attendu 4.2.1 : Les banques de développement financent les projets industriels du Burkina Faso	Nombre de projets financés Volume des montants engagés par l'État Montants mobilisés auprès de l'ONUDI	ND	ND	Rapports d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international
Effet attendu 4.2.2 : Les multinationales et le marché financier sont des sources de financement de l'industrie burkinabè	3.1. Nombre d'institutions internationales finançant l'industrie 3.2. Montants investis par les multinationales	3 ND	6 ND	Rapports d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité de l'environnement socio-politique national Stabilité de l'environnement économique international

AXE STRATÉGIQUE 5 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES ET PROMOTION DE LA DURABILITÉ DES UNITÉS INDUSTRIELLES

Objectif stratégique 5.1 : Appuyer la mise à disposition des infrastructures industrielles	Nombre de zones industrielles créées et aménagées	1	3	Rapports d'activités, d'étude, de mise en œuvre DGD Rapports d'activités CCI-BF	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières Engagement du Gouvernement Adhésion des acteurs privés
---	---	---	---	--	--

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2017)	Cibles (2023)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Effet attendu 5.1.1 : Les projets industriels ont un accès aisé aux zones industrielles, à des incubateurs et à des technopoles	Disponibilité du PV de réception des travaux Existence des zones Économiques Spéciales	- 0	- 2	Rapports d'activités de la DGDI Rapports d'activités de la DGPE	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières • Engagement du Gouvernement • Adhésion des acteurs privés
Objectif stratégique 5.2 : <i>Promouvoir la durabilité des unités industrielles</i>	Nombre de certification	ND	ND	Rapports d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du Gouvernement • Adhésion des acteurs privés
Effet attendu 5.2.1: Les unités industrielles sont durables	Volume des investissements dans le numérique Nombre d'innovations technologiques intégrées Nombre de formation sur les TIC	ND	ND	Rapports d'activités du SP/SNI	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières • Engagement du Gouvernement • Adhésion des acteurs privés
Effet attendu 5.2.2 : L'industrie dispose de ressources humaines renforcées et formées	Existence de l'Institut de Génie Industriel	0	1	Rapports d'activités SP/FCL	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources humaines et financières • Engagement du Gouvernement • Adhésion des acteurs privés

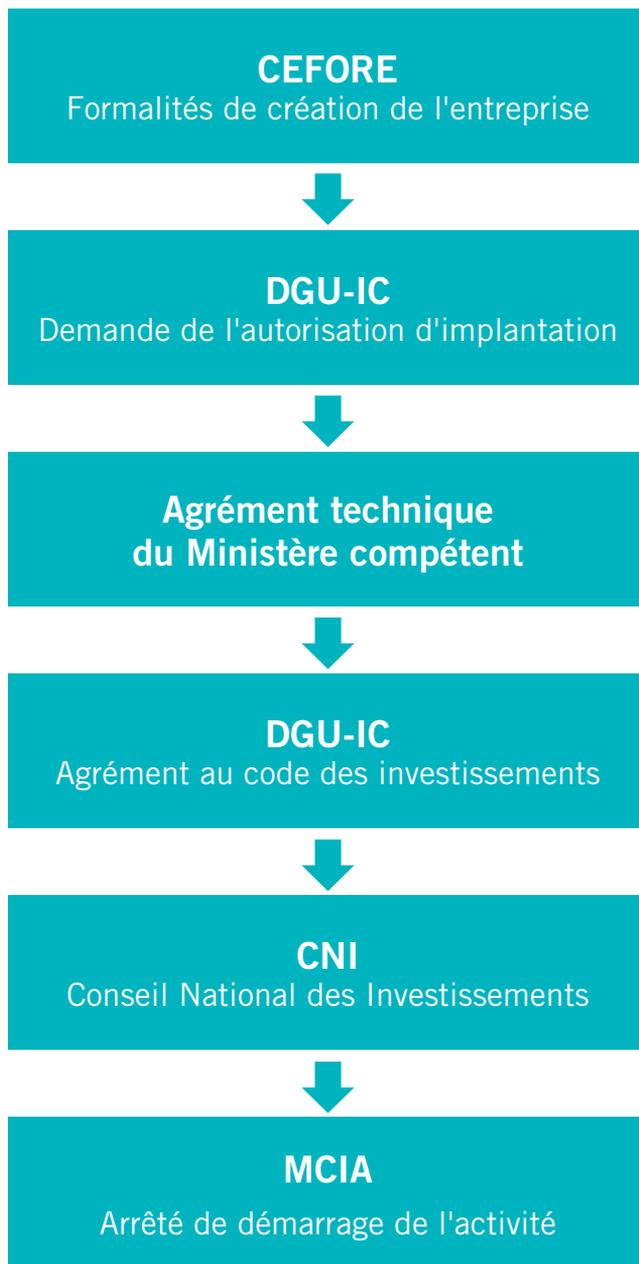
Annexe II : Cadre de mesure de performance

Canevas cadre sectoriel de mesure de performance

Intitulé de la politique sectorielle :												
Objectif stratégique (référentiel national) :												
Objectif stratégique 1 politique sectorielle												
Effet attendu 1.1 de la politique sectorielle :												
Code	Indicateurs d'effet	Sources	Respon- sables	Valeurs de référence	Cibles		Réalisations				Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					20.. a	20..	20..	20..	20..	20..		20..
					20..	20.. a						20..
Objectif stratégique 2 politique sectorielle												
Effet attendu 2.1 de la politique sectorielle												
Code	Indicateurs d'effets	Sources	Respon- sables	Valeur de référence	Cibles		Réalisations				Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)	
					20..	20..	20..	20..	20..	20..		2020
					20..	20..						

Annexe III : Fiche synthétique descriptive du mécanisme « Guichet Unique de l'Industrie »

Dénomination de la structure / Dispositif	Missions / Fonctions dans le cadre de la stratégie
<p>Guichet Unique de l'Industrie (GUI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le GUI est un dispositif d'appui et d'accompagnement renforcé à la création et au développement des projets industriels qui a pour caractéristique principale de servir d'interface unique entre les promoteurs, les porteurs de projets industriels et l'ensemble des administrations / services techniques de l'État (appui, contrôle, certification, visa) appelés à intervenir d'une manière ou d'une autre dans le dossier du projet industriel ▪ Le GUI a vocation à être le point d'entrée unique de tout projet industriel dans le circuit de délivrance des services d'appui et d'accompagnement de l'État, des Établissements publics, des démembrements, services déconcentrés ou décentralisés ▪ Le GUI organise l'accélération des traitements et rationalise, dans une dynamique proactive, les interventions des différents services sur le dossier industriel
<p>Objectifs du GUI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrer tous les projets industriels dans une base de données ▪ Accélérer le traitement par tous les services de l'État des dossiers de projets industriels ▪ Développer une banque de projets ▪ <i>Être l'interlocuteur de référence pour les porteurs de projets industriels</i> ▪ Mobiliser les différents appuis au profit des porteurs de projets industriels ▪ Promouvoir l'industrie et faciliter l'accès des industries aux opportunités diverses pour leur compétitivité
<p>Modus operandi</p>	<p>Un service d'accueil permet d'enregistrer les dossiers à partir d'un formulaire, de trier et d'affecter un code suivant de type de dossier</p> <p>Comité d'experts pour l'évaluation des projets avec des outils et un certain nombre de critères</p>



Annexe IV : Fiche descriptive de « l'Observatoire national de l'Industrie »

L'Observatoire de l'Industrie

Est un dispositif de veille stratégique et d'anticipation sur toutes les thématiques ayant une importance vitale pour l'éclosion, le développement, la compétitivité des projets/entreprises industriels en particulier les PMI.

Il a pour principales missions de développer, organiser et coordonner la veille stratégique dans les principales thématiques suivantes : (1) Ressources Humaines, (2) Matières premières, (3) Technologies industrielles, (4) Marchés (intérieurs/extérieurs) de produits burkinabè, (5) Financement (national, S/ régional, international).

En matière de **Ressources Humaines** (RH), il s'agira pour l'observatoire de développer en synergie avec les structures existantes notamment l'ONEF, la veille stratégique sur les Besoins en ressources humaines qualifiées de l'industrie ; les structures de formations, les profils de formation, les effectifs formés par promotion et par filière. Cette veille devra permettre de déterminer à tout moment la masse des effectifs formés disponibles pour l'emploi par les unités industrielles.

Sur la thématique des **Matières Premières** (MP), l'observatoire devra organiser, en étroite coordination et en synergie avec l'ensemble des structures de production, une veille stratégique permettant de répondre au défi de la sécurisation des approvisionnements en matières premières de l'industrie. La collecte, le traitement, l'analyse et le suivi des données de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique devra s'étendre à l'organisation des acteurs par filière de production, les technologies utilisées, les superficies, les rendements, la qualité des semences, les zones de production, les aménagements et à toutes les productions selon leurs cycles et saison.

En matière de **Technologies industrielles**, la veille stratégique de l'Observatoire devrait en priorité s'orienter vers les technologies en lien avec la production et la transformation des matières premières locales, analyser les conditions d'accès et évaluer les meilleures stratégies pour opérer les transferts de technologies.

Dans la thématique des **Marchés intérieurs et extérieurs**, la veille stratégique de l'Observatoire devra permettre, en synergie avec les structures d'appui ou de promotion des exportations (CCI-BF, APEX ...), d'organiser la collecte, le traitement, l'analyse et le suivi des données sur le marché national, communautaire (UEMOA, CEDEAO) et international tant pour les produits exportés que les produits importés.

En matière de **Financement** la veille stratégique de l'Observatoire devra permettre de connaître, grâce à la prospection permanente, l'analyse des sources de données et des mécanismes de financement, l'offre de financement existante aux niveaux national, sous-régional et international. Les mécanismes de financements alternatifs par les marchés, les PPP, les IDE devront également faire l'objet d'évaluation permanente et de suivi.

**MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT**

Tél. : +226 25 30 73 05

E-mail : dgdi@commerce.gov.bf

www.commerce.gov.bf

Pour plus d'informations :

